

LES CENTRES
MUNICIPAUX
DE SANTÉ

CMS LÉO-LAGRANGE

3, avenue Léo-Lagrange

Accueil médical: 01 71 89 25 70

Accueil kinésithérapie: 01 71 89 25 67

Du lundi au vendredi: 8h40 - 12h et 13h30 - 19h

Consultations

- Médecine générale
- Pédiatrie
- Soins infirmiers
- Laboratoire
- Kinésithérapie
- Centre de planification et d'éducation familiale
- Conseillères conjugales et familiales
- Diététique

CMS SAVATTERO

1, place Aimé-Césaire - Tour Altais - 4^e étage

Accueil médical: 01 71 89 25 80

Accueil kinésithérapie: 01 71 89 25 89

Accueil dentaire et échographie: 01 71 89 25 25

Du lundi au vendredi: 8h40 - 19h | **Samedi:** 8h40 - 12h

Consultations de médecine générale sans RDV tous les jours
à partir de 8h40 et 13h30 sauf le samedi.

Consultations

- Médecine générale
- Cardiologie
- Dermatologie
- Gynécologie
- Oto-rhino-laryngologie
- Psychiatrie
- Soins infirmiers
- Laboratoire
- Séances de vaccination publiques et gratuites
- Centre de planification et d'éducation familiale
- Conseillères conjugales et familiales
- Conseillères conjugales et familiales
- Diététique
- Kinésithérapie
- Sport santé et ré-entraînement à l'effort
- Traumatologie
- Échographie, cardiaque, générale, obstétricale et articulaire
- Soins / chirurgie dentaire
- Orthodontie
- Pédiatrie
- Rhumatologie



Sauf pour les consultations sans rendez-vous, toutes les consultations se font uniquement sur rendez-vous.

En cas de non paiement, de rendez-vous souvent manqués ou décommandés ou de comportements incorrects, le centre municipal de santé est en droit de refuser l'accueil.

CMS DANIEL-RENOULT

31, boulevard Théophile-Sueur

Accueil médical : 01 71 89 25 50

Accueil kinésithérapie : 01 71 89 25 51

Accueil dentaire : 01 71 89 25 55

Du lundi au vendredi : 8h40 - 12h et 13h30 - 19h | **Samedi :** 8h40 - 12h

Consultations de médecine générale sans RDV tous les jours, le matin,
à partir de 8h40 sauf le samedi.

Consultations

- Médecine générale
- Cardiologie
- Gynécologie
- Rhumatologie
- Centre de planification et d'éducation familiale
- Conseillères conjugales et familiales
- Diététique
- Soins infirmiers
- Laboratoire
- Séances de vaccinations publiques et gratuites
- Kinésithérapie
- Traumatologie du sport
- Ré-entraînement à l'effort
- Victimologie adulte et enfant
- Soins / chirurgie dentaire
- Orthodontie
- Pédiatrie

LES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

7 jours / 7, toute l'année.

01 71 89 25 81

Soins post-opératoires immédiats, pansements, traitements d'escarres et ulcères, surveillance diabète...

LES 3 CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ (CMS)

Les CMS ont été créés pour faciliter l'accès aux soins. Ils regroupent dans un même lieu diverses spécialités médicales ou dentaires et offrent aux patients un service de qualité. Leurs actions de prévention et de sensibilisation auprès des patients font toute leur originalité et leur force.

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)

Les CPEF des 3 centres municipaux de santé assurent un accueil anonyme et gratuit sur rendez-vous :

- ▶ Consultations de gynécologues ou de médecins généralistes,
- ▶ Infirmières,
- ▶ Entretien avec des conseillères conjugales et familiales informant sur la contraception, la grossesse ou l'interruption volontaire de grossesse, les IST, le SIDA, le relationnel dans la famille ou le couple, le divorce, toute forme de violences (physique, psychologique, sexuelle, économique, maltraitance, harcèlement...).

Les CPEF des CMS Savattero et Daniel-Renoult assurent un accueil anonyme et gratuit, sans rendez-vous, le mercredi de 13h30 à 18h.

Le parcours de soins et le médecin traitant

Le parcours de soins coordonnés consiste à choisir en priorité un médecin dit traitant, pour son suivi médical. Si le patient n'a pas déclaré de médecin traitant à son centre de Sécurité sociale ou s'il ne respecte pas le parcours de soins coordonnés, il est moins bien remboursé par l'Assurance maladie lors d'une consultation.

Les mutuelles ne pratiquent pas le tiers payant quand le parcours de soins n'est pas respecté.



LES 3 CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ À MONTREUIL

1 LÉO-LAGRANGE

3, av. Léo-Lagrange

 129 ou 301
arrêt La Boissière

2 DANIEL-RENOULT


31, bd Théophile-Sueur

 122 ou 301
arrêt Parc de Montreau

3 SAVATTEO

1, place Aimé-Césaire – Tour Altais

 Mairie de Montreuil

 102, 121, 122, 129, 322, 115
arrêt Mairie de Montreuil
/Rouget de Lisle



LE TIERS-PAYANT

Le tiers-payant pratiqué pour tous les assurés sociaux sur présentation de la carte vitale à jour permet au patient de s'acquitter uniquement de la part non remboursée par la Sécurité sociale (*ticket modérateur*). Pour en bénéficier, le patient doit obligatoirement se munir, à chaque consultation, de sa carte vitale ou de l'attestation de sa caisse d'assurance maladie, datant de moins de 3 mois et précisant l'ouverture des droits.

Les situations sans avance de frais pour le patient :

► **bénéficiaire de la Couverture médicale universelle complémentaire (CMUC)** sur présentation de la carte vitale et de l'attestation.

► **bénéficiaire de la Complémentaire santé solidaire (CSS)** sur présentation de l'attestation.

► **bénéficiaire de l'Aide médicale de l'État (AME)** sur présentation de l'attestation.

► **pris en charge à 100% au titre d'une pathologie** si les actes sont en relation avec celle-ci (ALD, invalidité...) sur présentation de la carte vitale et de l'attestation.

► **pris en charge dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle** sur présentation du volet d'accident de travail délivré par la Sécurité sociale ou de la prise en charge délivrée par l'employeur.

► **mutuelle conventionnée par la Ville** sur présentation de la carte de mutuelle à jour.



Si le patient n'est pas assuré social ou s'il ne peut pas fournir les justificatifs nécessaires, le tiers payant ne peut pas être appliqué. Dans ce cas, la totalité de l'examen est à régler par le patient et une feuille de soins papier est remise pour le remboursement.